

PIÈCES À FOURNIR

Dossier d'attestation d'accueil



Originaux et photocopies des pièces suivantes :

Identité de l'hébergeant

- Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour, récépissé de demande de carte de séjour accompagné du passeport
- Couple non marié : attestation du conjoint autorisant l'accueil de la personne, plus une photocopie d'une pièce d'identité

Logement

- Contrat de location (type et surface du logement), si concubinage : autorisation du colocataire
- Attestation notariale de propriété si vous êtes propriétaire de votre logement (type et surface du logement)
- Dernière quittance de loyer
- Facture de téléphone ou d'électricité

Ressources

- 3 dernières fiches de paie ou justificatifs de paiement de Pôle Emploi. **du couple**
- Retraités : 3 relevés bancaires correspondant aux 3 derniers versements **du couple**
- Si APL : justificatifs
- Tout document vous permettant de justifier de ressources stables et suffisantes pour accueillir l'hébergé
- 1 timbre fiscal de 30 €

Personne Hébergée

- Photocopie du passeport sur laquelle apparaît : nom, prénom, date et lieu de naissance
- Adresse exacte
- Durée du séjour en France en précisant bien la date d'arrivée et de départ

ATTENTION

1) La période indiquée sur l'attestation d'accueil devra strictement coïncider avec celle du séjour figurant sur le VISA

2) Assurance : l'étranger qui se rend en France pour un séjour de moins de trois mois doit présenter une attestation de prise en charge par un opérateur d'assurance agréé. Cette assurance peut être souscrite par lui même mais également par l'hébergeant en France (le contrat d'assurance doit couvrir au minimum les dépenses pour 3000€). Cette attestation d'assurance sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière.

Le Maire de Saint-Leu d'Esserent sis à 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la Police Municipale dans le cadre de l'organisation d'un événement et sont transmises à la Gendarmerie, territorialement compétente. Elles sont conservées durant 2 années. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le service communication par mail à communication@saintleudesserent.fr ou par voie postale à Mairie, 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.